

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	<i>23</i>
<i>Présents :</i>	<i>19</i>
<i>Représentés :</i>	<i>2</i>
<i>Absents :</i>	<i>2</i>
<i>Ayant pris part au vote :</i>	<i>21</i>

Séance publique du 12 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 06 décembre, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes AUBRY Sandrine, Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT, Françoise GALEOTE, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Francine TEISSIER, Huguette THERON-CANUT, Kedna THOMAS ;
M. Sébastien FABRE, Jean GARGUILLO, Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Edmond ROUTABOUL, Maurice TEULIER.

Absents-excusés :

Mme Magali POQUE représentée par Mme Gislaine CRAYSSAC
M. Stéphane SANSAC représenté par Mme Sandrine AUBRY

Absents :

M. Yohan ENCAUSSE
Mme Karine MINIC

Secrétaire de séance : M. Sébastien FABRE

**Délibération n°
DL20221212**

CONVENTION REPAS GOUTERS CRECHE POUR 2023

La commune a conventionné avec la commune de Rodez pour la fourniture de repas et goûters pour la crèche pour l'année 2022.

La convention est arrivée à échéance au 31/12/2022. Il convient donc de la renouveler pour l'année 2023, sachant que les tarifs restent inchangés à savoir 4,10€ HT (4,51€ TTC) pour les repas et 1,30€ HT (1,43€ TTC) pour les goûters.

Où l'exposé de Madame Danièle KAYA-VAUR, rapporteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De valider le renouvellement de la convention pour l'année 2023 ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention ;
- D'adopter à l'unanimité.

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LOPEZ



Le secrétaire de séance
Sébastien FABRE



Acte rendu exécutoire,
Après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification le
Date de mise en ligne sur le site internet :